PROCÈS-VERBAL N° 01 « FAFA »
Saison 2021-2022

COMMISSION RÉGIONALE FAFA

Réunion du : **À :**	**9 novembre 2021** **14h00 à la Ligue Centre Val de Loire**
Présidence :	**M. Jean Paul Marchal**
Présents :	**MM. Jean-Claude CLOUVET (18), Jean-Claude BAYARRI (28), Patrick CHAMPAGNAT (36), Bernard FREULON (37), Maurice FOURNILLON (41), Eric JOUBERT (45), Guy MALBRAND et Alain Desoeuvres**
Assistent à la séance :	**Mme Cindie HUDE, Référente administrative** **J.C MARTINIERE (37)**

☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Relevé de la GESTION FAFA vis-à-vis des AVIS PREALABLES et du suivi des DOSSIERS EN COURS

POUR RAPPEL : Pour qu'un dossier FAFA soit pris en compte par la gestion LIGUE, un avis préalable CRTIS est à demander auprès de la CRTIS ou CFTIS afin de caler ce dernier vis-à-vis des normes en vigueur.

MOTIF : Trop de dossiers portent à contestation une fois le projet réalisé et paiement demandé.

IMPORTANT : Toutes les pièces techniques accompagnées d'un avis favorable sont la base pour l'ouverture d'un dossier d'aide financière auprès du FAFA LIGUE

PIECES A FOURNIR après AP CRTIS à la Commission FAFA LIGUE : Dossier technique avec AP – Dossier FAFA signé du propriétaire et du club - Délibéré de Conseil avec plan de financement – échéancier des travaux – devis (suivant les demandes. D'autres pièces peuvent être exigées)

TRAVAUX TERMINES : Demande de classement complète signée et datée du propriétaire via la CDTIS – rapport de visite avec photos (Ces documents sont obligatoires pour la CRTIS - à réception, ils seront entrés sur Foot2000 pour régularisation auprès de la CFTIS) + pièces à fournir pour paiement

Retour CFFAFA du 28/10/2021

● Participation de 5 Districts à la VISIO CONFERENCE FAFA de la LFA sur la présentation des nouvelles procédures 2021/2024.

● L'applicatif FAFA est ouvert depuis le 02/11/2021.
Les procédures 2021/2022 sont sur Réseau Bleu depuis le 03/11/2021.

● En accord avec le Président de Ligue, vous pouvez instruire dans l 'outil FAFA les dossiers complets après validation des avis préalables de tous projets.
En ce qui concerne les montants et pourcentages affectés à chaque projet, la décision sera prise et validée lors de la réunion des Présidents de District de décembre.
Donc pour tout dossier, il est plus que conseillé de prendre les normes 2020/2021 et de ne pas validé un montant de subvention aux demandeurs.

● Tous les nouveaux dossiers et ceux en cours doivent être impérativement suivi par les Districts qui sont chargés des courriers de relance et des vérifications comme demandé dans les procédures.

● Une question aux services des terrains de la LFA qui sera transmise par Guy : Pour les demandes de projets 4 et 11 sur les dimensions 105 x 68 contribuant à un classement fédéral - sont-elles obligatoires pour ces deux projets ?

DISTRICT DU CHER

● Un nouveau dossier instruit dans l'applicatif 2021/2022 pour **SOULANGIS.**

DISTRICT DE L'EURE ET LOIR

● Les trois dossiers de **BU** - NNI 2102210601 ,602 et 603 de l'année 2020/2021 ne sont toujours pas clôturés par le District malgré des relances écrites et orales faites depuis début juin 2021.

● Pour rappel : **LUCE** - NNI 2102181002, la date d'échéance du dossier est le 07/02/2022.

DISTRICT DE L'INDRE

● Pas de demande

DISTRICT DE L'INDRE ET LOIRE

● Pas de demande

DISTRICT DU LOIR ET CHER

● **VEUZAIN SUR LOIRE** - NNI 2105201002 de l'exercice 2020/2021 >> le dossier est complet dans l'applicatif 2021/2022

● **NOYERS SUR CHER** - NNI 2015190103 >> le dossier arrive à échéance le 13/12/2021
● **SUEVRES** - NNI 21051903 >> le dossier arrive à échéance le 13/12/2021

Rappel : Ces deux dossiers complets doivent parvenir à Ligue vers le 1er décembre en raison des congés de fin d'année.

● **OLIVET** - NNI 2106190201, le dossier arrive à échéance le 13/12/2021.
● **JOUY LE POTIER** - NNI 2106181204, le dossier arrive à échéance le 31/12/2021.

Rappel : Ces deux dossiers complets doivent parvenir à Ligue vers le premier décembre en raison des congés de fin d'année.

● Les dossiers de l'année 2020/ 2021

- **MEUNG SUR LOIRE** - NNI 2106210601
- **NEUVILLE AUX BOIS** - NNI 2106210401

ne sont toujours pas clôturés par le District malgré des relances écrites et orales faites depuis début juin 2021.

Prochaine réunion le 14 décembre 2021
Date limite de dépôt des dossiers : 10 décembre 2021 (pour les avis préalables)

Le Référent FAFA
Jean Paul MARCHAL

Le Secrétaire de séance
Guy MALBRAND